

## Conditions générales des formations

### ***1. Champ d'application***

Ces présentes conditions générales des formations (CGF) s'appliquent à l'ensemble des formations organisées et réalisées par apoint traductions (ci-après apoint). Celles-ci prennent effet dès lors que d'autres conditions ont été négociées entre un client<sup>1</sup>/participant et apoint. Ces conditions doivent cependant revêtir la forme écrite.

Le client, en passant commande, et le participant, en s'inscrivant, reconnaissent avoir pris connaissance de ces CGF et les accepter.

La non applicabilité d'une ou plusieurs dispositions de ces CGF ne remet pas en cause la validité du contenu général des CGF. En tel cas la ou les dispositions concernées seront remplacées par des dispositions s'en rapprochant le plus possible.

### ***2. Tarifs***

Les formations sont facturées selon les tarifs en vigueur lors de la passation de commande et qui sont publiés sur le site Internet. Les prix sont sous réserve de modifications. Dans certains cas, le client/participant peut convenir avec apoint de tarifs particuliers.

### ***3. Demandes/inscriptions***

Les demandes de formation et les inscriptions peuvent se faire par e-mail, téléphone, courrier ou fax. Apoint confirme la réception de la commande ou de l'inscription par e-mail, téléphone ou fax. Le mandat ou l'inscription sont considérés comme acceptés seulement après confirmation d'apoint.

### ***4. Langue de formation***

En principe, les formations sont effectuées en langue allemande.

### ***5. Droits d'auteur***

Lors de la formation, apoint remet aux participants des documents d'apprentissage sous forme écrite ou éventuellement au format électronique. Sans l'autorisation écrite préalable d'apoint, ces documents, intégralement ou partiellement, ne doivent être utilisés qu'à des fins personnelles (c.-à-d. dans le cadre du programme de formation).

### ***6. Annulation de la formation (par apoint ou le participant)***

Si, en raison d'un nombre insuffisant de participants inscrits, ou pour d'autres raisons (ex: maladie), la formation ne peut être assurée, apoint peut annoncer l'annulation ou le report de la formation à une date ultérieure jusqu'à la veille au soir du jour de formation prévu. Les participants sont tenus d'informer apoint de leur impossibilité d'assister à la formation le plus tôt possible. S'ils en informent apoint seulement au jour de la formation, apoint se réserve le droit de leur facturer la moitié du prix de formation.

---

<sup>1</sup> Pour des raisons de lisibilité, nous n'utiliserons que les termes masculins. Ces termes désignent toutes les personnes concernées indépendamment de leur sexe.

## ***7. Force majeure***

Pendant la formation, apoint ne peut être tenue responsable de dommages résultant de cas de force majeure, tel que les dysfonctionnements du réseau, les coupures de communication ou les phénomènes naturels.

## ***8. Conditions de paiement***

A la suite de la formation, le participant/client reçoit une facture. Les factures d'apoint traductions doivent être réglées dans les 30 jours, net. Apoint se réserve le droit de demander un paiement anticipé.

## ***9. Tribunal compétent / droit applicable***

En cas de litige contractuel, le tribunal compétent est le tribunal d'Olten (Suisse). Le droit applicable est le droit suisse.

## ***10. Texte original***

Les présentes conditions générales des formations sont disponibles en français, allemand, néerlandais et anglais. En cas de doute, c'est la version allemande qui fait foi.